Prix Mélina Mercouri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels (UNESCO/Grèce)

Formulaire de candidature

I. IDENTIFICATION

(a) Nom du bien
(b) Etat
(c) Localisation (Etat, province, région...)
(d) Localisation exacte et coordonnées géographiques
(e) Superficie du bien, et, le cas échéant, de sa zone tampon
(f) Statut juridique, noms et adresses des propriétaires

II. DESCRIPTION DU BIEN

A. Critères naturels

(a) Intégration dans l'espace environnant
(b) Géologie, sols
(c) Lacs, rivières, eaux
(d) Climat
(e) Végétation naturelle d'origine
(f) Végétation existant actuellement
(g) Faune

B. Eléments de paysage culturel

Eléments architecturaux (murs, terrasses, lacs artificiels, canaux, routes, etc.)

C. Formes d'établissements humains

(a) Caractères architecturaux
(b) Formes d'établissements

D. Qualités esthétiques

E. Historique du bien

F. Description et évaluation de son état actuel de conservation

III. JUSTIFICATION DE LA CANDIDATURE

A. Valeur du bien

(a) Justification de la valeur et de la signification du bien comme paysage culturel
(b) Authenticité et intégrité du bien

B. Gestion et conservation

(a) Institutions et organismes chargés de la gestion et de la conservation (noms et adresses) ou notice biographique (si le candidat est une personne physique)
(b) Historique de la conservation
(c) Mesures de protection (juridiques et/ou traditionnelles) et explications sur leur mise en oeuvre
(d) Politiques, programmes et activités entreprises pour la préservation et la mise en valeur du bien et résultats obtenus

(e) Plans de gestion et de développement, exposé de leurs objectifs et analyse de leur mise en oeuvre
(f) Nombre d'habitants et activités dans le site
(g) Nombre et qualification des employés travaillant à la conservation du bien
(h) Nombre de visiteurs et aménagements pour les recevoir
(i) Sources et niveaux des financements pour la conservation
(j) Dangers menaçants le bien et mesures préventives

IV. Documentation à fournir

(a) Cartes et plans indiquant :
- la localisation géographique du bien (échelle 1:500 000 à 1:2.000 000)
- carte du milieu naturel (échelle 1:100 000)
- carte topographique (échelle 1:500 à 1:25 000, pour les biens de petite dimension: (1:500 à 1:1 000)

(b) Diapositives
(c) Documentation sur la protection juridique
(d) Plans de conservation et de gestion du bien
(e) Liste des éléments les plus importants du bien
(f) Adresse où sont conservés les dossiers et archives
(g) Bibliographie.